Siège Social : Chambre d'agriculture 10 Rue Dieudonné Costes 28000 CHARTRES

₱ 02 37 33 33 01 – Fax : 02 37 33 33 03 - https://www.asfedel.fr/

## <u>DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI</u> D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – P.E.C. « Parcours Emploi Compétences »

| Types de contrat de travail de droit commun : C<br>Renouvellement de :  \$\overline{D}\$ 6 mois sur l'appréciation |  |
|--|--|
|  | Date de la demande :   |
| Coordonnées de l'employeur   |  |
| Nom de la personne ☐ à remplacer ☐ à reno  | Ou 🗖 à recruter (nouveau candidat à sélectionner)  |
| Intitulé du poste occupé :   |  |
| Description du Poste : (tâches à effectuer) : _  |  |
| Nom du tuteur (4) :  |  |
| Horaires et jours de travail :   |  |
| Durée hebdomadaire (1): heures - Tau   |  |
| Date d'embauche souhaitée :  | Durée du contrat souhaitée (3) :mois   |
| Formation prévue dans le cadre d'un nouvea   | nu contrat ou renouvellement :   |
| Taux horaire applicable selon convention co<br>(En application de l'art. L 5134-27 du code du tr                   | llective :   |
| Indemnités applicables selon convention co   | llective (5) (à détailler) :   |
|  | applicable :<br>NON  |
| Période de mise en situation en milieu profe   | ssionnelle à prévoir : OUI 🛭 NON 🗗   |
|  | ocument <u>signé</u> et de le <u>compléter</u> , ainsi que la fiche de<br>NDISPENSABLES pour la présélection des Candidats |

Cachet du destinataire :

Tarifs Adhésion : 200€ Par année civile

Prestation de services sur un accompagnement socioprofessionnel

et soutien administratif par dossier par mois : 50 € ττc

Ce formulaire est destiné à la structure d'accueil employeuse d'un CUI-PEC. Ceci n'est en aucun cas une confirmation d'embauche ou de renouvellement à remettre au salarié.

répondant aux critères d'éligibilités des contrats aidés CUI PEC.

(1) Durée hebdomadaire minimum est de 20 heures. (2) Le taux de prise en charge est donné à titre indicatif, sous réserve de confirmation par France Travail ou Cap Emploi ou Mission Locale. Types de candidat concernés les moins de 26 ans ou les moins de 30 ans si RQTH, les demandeurs d'emploi de longues durées (DELD) ou de très longues durées (DETLD) ou domiciliés en ZRR ou QPV. (3) Contrat de travail de 9 mois minimum à 12 mois maximum. (4) Le tuteur est un salarié de l'employeur autre que CUI sans dépasser 3 tutorats. (5) Dimanche ou jour férié travaillé, chaussures/vêtements, travaux insalubres...etc. (5) Dimanche ou jour férié travaillé, chaussures/vêtements, travaux insalubres...etc.